



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 juin 2020

Date de la convocation : JEUDI 18 JUIN 2020

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

L'an deux mille vingt, le 22 Juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA VICOMTE-SUR-RANCE, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BROMBIN, Maire

Etaient Présents : Mesdames & Messieurs, BERTHELOT Vincent, DÉSSERT Christelle, GOURDELIER Yves, HAMON Pascal, LE BOUCHER Gwenaëlle, LEBOUDEC Christine, LELANDAIS Yann, LOURADOUR-DURAND Gisèle, PENHOAT Cyriane, PIEPLU Vincent, RUCET Angélique, SAGEAN Laurence.

Etait Absent ou Excusé : Messieurs GERNIGON Nicolas et LEMOINE Claude

Secrétaire de séance : Madame Cyriane PENHOAT

ORDRE DU JOUR

- 1- Convention ALSH Intercommunal
 - 1-1 Signature de la convention
 - 1-2 Désignation des membres de la commission ALSH
- 2- CAAS
 - 2-1 Fixation du nombre de membres élus au Conseil d'Administration
 - 2-2 Election des membres élus et désignation des membres non élus
- 3- Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)
- 4- Renouvellement du dispositif « Argent de Poche »
- 5- Travaux en cours
- 6- Informations - Divers

DÉLIBÉRATION N°31/2020 – Reconduction de la convention ALSH

Après avoir validé la qualité d'organisation des temps d'accueils sur la période du 01/08/19 au 16/03/20, l'accueil favorable de la population et des personnels, la conformité aux objectifs fixés, la gestion et la bonne répartition budgétaire, il est proposé au conseil municipal :

- de renouveler la convention d'entente intercommunale signée le 16/07/19, avec prise d'effet à compter du 1er juillet 2020 en intégrant la période de vacances de juillet 2020 et dans les mêmes conditions que celles stipulées dans ladite convention,

- de nommer cinq élus, trois titulaires et deux suppléants, qui seront appelés à siéger dans la commission intercommunale de suivi de cette convention.

Les élus nommés sont :

Gisèle LOURADOUR – DURAND	TITULAIRE
Gwénaëlle LE BOUCHER	TITULAIRE
Christine LEBOUDEC	TITULAIRE
Vincent BERTHELOT	SUPPLEANT
Yves GOURDELIER	SUPPLEANT

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

DÉLIBÉRATION N°32/2020 – Fixation du nombre de membres au conseil d'administration du CCAS

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, décide que le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de La Vicomté-sur-Rance sera composé de 4 membres élus et de 4 membres non élus.

M Le Maire ajoute que le nombre de membres du conseil d'administration pourra être augmenté en cours de mandate si besoin est.

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

DÉLIBÉRATION N°33/2020 – Election des membres élus au conseil d'administration du CCAS

Les 4 membres élus du conseil d'administration du CCAS sont élus par le Conseil Municipal au scrutin de liste. Les autres membres seront désignés par Monsieur le Maire. Quatre conseillères se portent candidates pour siéger au conseil d'administration du CCAS : Mesdames DÉSSERT Christelle, LOURADOUR-DURAND Gisèle, LE BOUCHER Gwénaëlle et SAGEAN Laurence. Monsieur le Maire est désigné par la loi en tant que président du conseil d'administration du CCAS.

RESULTATS DU PREMIER TOUR DE SCRUTIN :

- **Vote pour la liste : 12**
- **Abstention : 3 (LEBOUDEC Christine, LEMOINE Claude, GOURDELIER Yves)**

Mesdames DÉSSERT Christelle, LOURADOUR-DURAND Gisèle, LE BOUCHER Gwénaëlle et SAGEAN Laurence siégeront au sein du nouveau conseil d'administration du CCAS de La Vicomté-sur-Rance.

- **Nomination des membres non élus :**

M Le Maire nomme les membres non élus suivants :

Madame Liliane Cottain
Monsieur Emmanuel De Montgolfier
Madame Karine Juignet
Monsieur Jean Luc Bannier

Mesdames COTTAIN Liliane, JUIGNET Karine et Messieurs DE MONGOLFIER Emmanuel et BANNIER Jean Luc, siégeront au sein du nouveau conseil d'administration du CCAS de La Vicomté sur Rance. M Le Maire précise qu'il est important de prendre en considération les différentes classes d'âge et les différents milieux socio-professionnels pour établir un conseil d'administration représentatif de la population et de la société civile et contribuer ainsi à tisser les liens sociaux.

Parmi les trois nouveaux membres non élus, figurent Mr Bannier, président de l'association IRIS (Initiatives et Réalisations Internationales de Solidarité) qui a permis la construction d'écoles en côte d'Ivoire pour près de 1000 enfants, Mr De Montgolfier est membre de l'Amicale laïque et peut donc apporter ses connaissances en milieu scolaire. Quant à Mme Juignet, elle travaille au CCAS de Dinan et exerce la profession d'aide à domicile. Elle a suivi de nombreuses formations professionnelles dans des domaines tels que l'accompagnement des personnes dépendantes, âgées et qui rencontrent des troubles ou maladies telles que Alzheimer.

M Le Maire tient également à remercier Monsieur Discord et Madame Trémaudan pour leur implication et leurs actions auprès des vicomtois.

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés

DÉLIBÉRATION N°34/2020 – Renouveaulement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

M Le Maire fait lecture des articles 13, 14, et 15 de la déclaration des droits de l'homme et rappelle que tout contribuable à droit de regard sur l'assiette de l'impôt.

Conformément à la strate d'habitants de la Commune de La Vicomté sur Rance (1 112 HAB),

M Le Maire propose de nommer 24 membres pour constituer la CCID,

Les membres sont les suivants :

Mme POTY Mireille	Mme LOURADOUR DURAND Gisèle	M LELANDAIS Yann	Mme PENHOAT Cyriane
M HUET Yves	M HAMON Pascal	M RAULT Didier	M GOURDELIER Yves
Mme SAGEAN Laurence	M CHATELET Jean-François	M BOUGAULT Jean-Pierre	Mme LE BIHAN Catherine
M BERTHELOT Vincent	M FONTAINE Bernard	Mme BODIN Denise	M COLSON Gérard
Mme RUCET Angélique	M TREMAUDAN Bernard	M ACINA Alain	M LEMOINE Claude
M BRANDILY Patrick	M PERRON Christian	M HUE Jean Claude	M ROYER Christian

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés

DÉLIBÉRATION N°35/2020 – Reconduction de la Mission Argent de Poche été 2020

Le Conseil Municipal décide de reconduire le dispositif « Argent de poche » pendant les vacances d'été 2020 (du lundi 6 juillet au vendredi 28 août 2020) pour un budget prévisionnel de 1 800 €.

Les jeunes (3 maximum par semaine) interviennent pour des missions de 3h par jour. L'indemnisation, versée en argent liquide, est fixée à 15 € par mission.

Les jeunes contribueront aux travaux d'entretien des espaces verts de la commune, à quelques tâches administratives et à l'accueil au Moulin du Prat.

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

DÉLIBÉRATION N°36/2020 – Travaux divers

Suite à la commission travaux, qui s'est réunie le 16 juin 2020, il a été retenu qu'il était important de sécuriser la zone des services techniques afin de favoriser un environnement serein des espaces publics avoisinant. C'est pourquoi des travaux de clôture sont prévus, ainsi que les finitions du garage. Les entreprises suivantes ont été retenues :

Ent Letrillard	Clôture espace ateliers service technique	11 623.02 € TTC
Ent Bruno Enduseur	Enduits des bâtiments du service technique	6 698.40 € TTC

Ent Saqui	Cylindres mairie et moulin	804.79 € TTC
-----------	----------------------------	--------------

Les travaux de clôture et d'enduits seront imputés en section d'investissement à l'article 2313 – 70. Les cylindres de la mairie et du moulin seront imputés en section de fonctionnement à l'article 615221.

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

INFORMATION– Les commissions communales

Les commissions communales se sont réunies et les comptes rendus des réunions ont été diffusés rapidement. En tant que commune de + de 1 000 habitants, un règlement intérieur devra être établi, ce règlement fera l'objet prochainement d'un travail transversal entre les différentes commissions. Des sous commissions vont bientôt être constituées afin d'intégrer des membres de la société civile aux réflexions et aux projets de territoire de la commune.

INFORMATION– La conférence des Maires du 04 juin 2020

Le Maire tient à informer le Conseil Municipal de la situation que connaît actuellement la maternité de L'hôpital René Pleven. Dernièrement ce service a déploré le décès d'une femme dont le mari a porté plainte. Cette patiente n'aurait pas dû être dirigée sur l'hôpital public de Dinan du fait de complications connues. Mais cela fragilise un peu plus le service de la maternité confronté à une crise du recrutement de spécialistes pour cette activité. Ceci engendre des velléités de fermeture de la maternité de Dinan. Dans ce contexte, le rôle des élus locaux est de soutenir les services publics notamment de santé et surtout dans un territoire à dominante rurale. On ne peut pas raisonner de la manière selon que l'on se trouve en territoire urbain ou en zone rurale comme c'est le cas dans l'agglomération de Dinan. M Le Maire rappelle aussi l'importance du rôle et de la place des soignants dans notre société. C'est pourquoi Le Maire s'engage à être solidaire des maires de Dinan Agglomération en signant une pétition pour soutenir l'hôpital René Pleven ainsi que le Maire de Dinan Didier Lechien président du conseil de surveillance de l'hôpital.

INFORMATION– Moulin du Prat

Le moulin du Prat ouvrira ses portes au public à partir du mercredi 1 juillet, dans le respect des protocoles sanitaires liés au COVID-19. Un saisonnier sera recruté du 13 juillet au 16 août.

Pour les visites des binômes sont prévus pour les périodes sans saisonnier, ces binômes sont constitués de bénévoles et de membres du conseil municipal. Cette association est une opportunité de fédérer l'association Un Soir Au Moulin et les élus autour du patrimoine de la commune, en particulier le moulin du Prat.

Monsieur Hamon ajoute que la salle d'exposition du 2^{ème} étage va passer ERP de 2^{ème} catégorie.

Séance levée à 21H15

FEUILLE DE CLÔTURE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2020

DÉLIBÉRATION N°31/2020 – Reconduction de la convention ALSH

DÉLIBÉRATION N°32/2020 – Fixation du nombre de membres au conseil d'administration du CCAS

DÉLIBÉRATION N°33/2020 – Election des membres élus au conseil d'administration du CCAS

DÉLIBÉRATION N°34/2020 – Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

DÉLIBÉRATION N°35/2020 – Reconduction de la Mission Argent de Poche été 2020

DÉLIBÉRATION N°36/2020 – Travaux divers

INFORMATION– Les commissions communales

INFORMATION– La conférence des Maires du 04 juin 2020

INFORMATION– Moulin du Prat